



48

## 48 PETITES ANNONCES 1 800 561-2255 OPTION 2



### Avis de demande et Instructions relatives à la procédure Demande visant l'exportation d'électricité aux États-Unis Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick

Dans sa demande du 20 août 2016, la Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick ne demandait souhaitait, en vertu de la section 11 de la partie VI de la Loi sur l'Office national de l'énergie (la Loi), obtenir de l'Office national de l'énergie l'autorisation d'exporter jusqu'à un total combiné de 9 846 000 MWh par année d'énergie garantie et interrompible pendant une période de 10 ans. Le demandeur, directement ou par l'entremise de ses sociétés affiliées, détient une participation dans les installations de production ou de transport suivante au Canada :

- Centrale électrique de Belledune, Belledune, (N.-B.)
- Centrale électrique de Coleyan Cove, Saint John, (N.-B.)
- Centrale électrique de Macaque, Macaque, (N.-B.)
- Centrale électrique de Beechwood, Beechwood, (N.-B.)
- Centrale électrique de Stison, Stison, (N.-B.)
- Centrale électrique de Grand Sault, Grand Sault, (N.-B.)
- Centrale électrique de Trébique, Trébique, (N.-B.)
- Centrale électrique de Heptignall Falls, Bathurst, (N.-B.)
- Centrale électrique de Millbank, Miramichi, (N.-B.)
- Centrale électrique de Grand Maran, Grand Maran, (N.-B.)
- Centrale électrique de Sainte-Rose, Sainte-Rose, (N.-B.)
- Centrale électrique de Point Lepreau, Point Lepreau, (N.-B.)
- Réseau de Transport d'Énergie NB dans la province du Nouveau-Brunswick

L'Office souhaite obtenir les points de vue des parties intéressées sur cette demande avant de délivrer un permis ou de recommander au gouvernement en conseil de soumettre la demande au processus de délivrance des licences. Les instructions relatives à la procédure énoncée ci-après exposent en détail la démarche qui sera suivie.

- Le demandeur doit déposer et conserver un dossier des exemplaires de la demande aux fins d'examen public pendant les heures normales d'affaires, à ses bureaux situés à l'adresse suivante :

Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick  
515, rue Binx, 2<sup>e</sup> étage, C.P. 2040  
Fredericton (N.-B.) E3B 5G4  
Téléphone : 506-458-4465  
Télécopieur : 506-458-4000  
Courriel : [NEBenergymarketing@nbem.ca](mailto:NEBenergymarketing@nbem.ca)

et en fournir un exemplaire à quiconque en fait la demande. Il est aussi possible de consulter un exemplaire de la demande pendant les heures normales d'affaires, à la bibliothèque de l'Office (517, Biddle Avenue S.-O., 2<sup>e</sup> étage, Calgary (Alberta)). Pour prendre rendez-vous, veiller à composer le 1 800 869-1265. La demande est aussi disponible en ligne à l'adresse [www.nb-oteg.gc.ca](http://www.nb-oteg.gc.ca).

- Les parties qui désirent déposer un mémoire doivent le faire auprès de la secrétaire de l'Office, au 517, Biddle Avenue S.-O., 2<sup>e</sup> étage, Calgary (Alberta) T2R 0A8, (fax : 403-292-5503), et le signifier au demandeur, au plus tard 20 septembre 2016.

- Conformément au paragraphe 119.06(2) de la Loi, l'Office s'intéressera aux points de vue des déposants sur les questions suivantes :

- les conséquences de l'exportation sur les provinces autres que la province exportatrice;
- si le demandeur : (i) informe quiconque s'est montré intéressé par l'achat d'électricité pour consommation au Canada des quantités et des catégories de services offerts, (ii) a donné la possibilité d'acheter de l'électricité à des conditions aussi favorables que celles indiquées dans la demande à ceux qui ont, dans un délai raisonnable suivant la communication de ce fait, manifesté l'intention d'acheter de l'électricité pour consommation au Canada;
- Si le demandeur souhaite répondre aux mémoires visés aux points 2 et 3 du présent Avis de la demande et des présentes instructions relatives à la procédure, il doit déposer sa réponse auprès de la secrétaire de l'Office et en signer un exemplaire à la partie qui a déposé le mémoire, au plus tard le 5 octobre 2016;
- Pour faciliter les échanges sur les enseignements sur les méthodes régissant l'examen mené par l'Office, communiquer avec la secrétaire de l'Office, par téléphone au 403-292-4300 ou par fax au 403-292-5503.



NB ENERGY  
MARKETING CORPORATION  
CORPORATION DE COMMERCIALISATION  
D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

La secrétaire de l'Office national de l'énergie  
Sheri Young

ACADIE NOUVELLE



NOUVELLE SECTION

soutenu sur  
[acadienouvelle.com/e/](http://acadienouvelle.com/e/)

## PETITES ANNONCES

### BON DE COMMANDE

VOUS POUVEZ  
PARIS

Heures d'ouverture de nos bureaux : 8 h 30 à 16 h 30, du lundi à vendredi  
Téléphone : 1 800 727-4444 (Carrefort)  
Télécopieur : 1 800 727-0300

**N.B. ENVOYEZ LIBREMENT VOTRE DEMANDE PAR COURRIER**


### MESAGES PRIVÉS AVEC PHOTOS (photosurlives, voix)

Les petits messages privés seront traités à la ligne.  
Veuillez publier ma petite annonce pour \_\_\_\_ jour(s). Début

+ OPTIONS       Encadrement : + 1 \$        
Tarif par jour       Caractères gras : + 1 \$     

Postez à : Brevets à la clientèle            A  
Acadie Nouvelle  
470, boul. St-Pierre O.,  
C.P. 5030, Caraquet, N.-B. E1W 1B7

### MODE DE PAIEMENT :

Chèque postal       VISA  
 Mandat-poste postal       MASTERCARD       HSBC

où de carte VISA : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

où de carte MASTERCARD : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

date d'expiration : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE POSTALE : \_\_\_\_\_

N° DE TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

Pour information sur les prix  
des renouvellements, la livraison,  
douces, imprimés ou brevets électroniques,  
veuillez communiquer avec nous.

Mettez à disposition au  
gratuit à compter de la  
commande, la client obtient  
la vérification à la